

Question présentée par la députée :

M^{me} Helena Verissimo de Freitas

Date de dépôt : 16 janvier 2020

Question écrite urgente

Situation des établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2019

Le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de porter à notre connaissance les statistiques détaillées de détention dans les établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2019, selon le même découpage que celui effectué en réponse aux questions écrites urgentes QUE 575, QUE 645 (statistiques 2016), QUE 793 (statistiques 2017) et QUE 969 (statistiques 2018), tout en répondant à quelques questions complémentaires concernant les repas des détenus ?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de bien vouloir veiller à une mise en forme correcte de ses réponses, comme c'est le cas dans sa réponse QUE 969-A concernant l'année 2018.

Pour rappel, il s'agit de transmettre les informations suivantes en date du 31 décembre, ici 2019, pour chaque établissement pénitentiaire genevois, en catégorisant les détenus selon la durée de la détention de la façon suivante :

- depuis moins d'une semaine, moins d'un mois, moins de trois mois, moins de six mois, moins d'un an, moins de deux ans, moins de trois ans, moins de quatre ans et plus de quatre ans ;
- le nombre de détenus en détention préventive, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenus suisses, le nombre de détenus étrangers, le nombre de détenus domiciliés légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenus « concordataires », le nombre de détenus avec titre de séjour, le nombre de détenus sans titre de séjour ;

- le nombre de détenus en exécution de peine, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenus suisses, le nombre de détenus étrangers, le nombre de détenus domiciliés légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenus « concordataires », le nombre de détenus avec titre de séjour, le nombre de détenus sans titre de séjour ;
- le nombre de détenus en exécution de mesures, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenus suisses, le nombre de détenus étrangers, le nombre de détenus domiciliés légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenus « concordataires », le nombre de détenus avec titres de séjour, le nombre de détenus sans titres de séjour.

Le Conseil d'Etat peut-il également nous communiquer pour chaque établissement pénitentiaire genevois les informations suivantes au 31 décembre 2019 :

- les nombres journalier et hebdomadaire d'heures de promenade des détenus ?
- les nombres journalier et hebdomadaire d'heures de sport ?
- les nombres journalier et hebdomadaire d'heures usuelles de travail en atelier ?
- la méthode de conception (catering, atelier, autre) des repas destinés aux détenus ?

S'agissant des repas des détenus, le Conseil d'Etat peut-il également nous indiquer, pour chaque établissement :

- le coût total annuel ?
- le coût journalier par détenu ?
- le mode de livraison (fréquence, moyen de transport, trajet effectué en km) en cas de conception des repas à l'extérieur de l'établissement ?